

**Rapport de la Commission de gestion du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.25PR du 2 juin 2010
concernant
les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission
chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2009.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 9 juin 2010.

Elle était composée de Mesdames Catherine Carp, Martine Frey, Maryse Schneider, Carmen Tanner, Josy Tessa, et Messieurs Thierry Gaberell, Eric Gentizon, Alain Willommet.

Observations concernant toute l'administration communale

- 1.1 La CG accepte la réponse de la Municipalité. C'est avec satisfaction qu'elle apprend officiellement qu'un groupe de travail a été constitué afin d'étudier les missions administratives. Elle souhaite que tous les services y soient représentés et qu'un organisme externe soit consulté. Aussi, elle demande à la Municipalité de renseigner le Conseil sur la composition de ce groupe.
- 1.2 La CG refuse la réponse de la Municipalité. C'est depuis 2007 qu'elle demande une harmonisation des horaires au sein des services communaux pour l'accueil des administrés et du public, comme c'est déjà le cas aux SEY et au Contrôle des habitants (ouverts le lundi jusqu'à 18h30).
Ce point doit pouvoir être traité indépendamment de la réorganisation du Secrétariat général et du Service RH.

Administration générale

- 1.1 La CG accepte la réponse de la Municipalité et prend acte de sa volonté de libérer le service RH de l'accueil à l'Hôtel de Ville et demande que l'adaptation puisse entrer en vigueur début 2011.

Education et Jeunesse

- 2.1 La CG accepte la réponse de la Municipalité. Elle demande que le texte de la procédure lui soit remis avant la prochaine saison des camps de ski. Elle insiste, d'autre part, pour qu'un contrôle soit effectué par les directions des écoles. La CG invite la Commission des finances à porter régulièrement ce point dans la liste de ses travaux.
- 2.2 La CG accepte la réponse.

Service des Energies

- 5.1 La CG accepte la réponse de la Municipalité. Elle désire toutefois être renseignée sur la nature de l'accompagnement proposé, qui applique ces mesures et les buts poursuivis.

Police et Sports

- 6.1 La CG accepte la réponse de la Municipalité. Cependant, elle demande que cette réalisation figure en première place sur le plan des investissements. De plus, elle insiste sur une réorganisation fonctionnelle des locaux actuels et surtout sur l'amélioration de leur état de salubrité.
- 6.2 La CG accepte la réponse de la Municipalité et la remercie d'avoir déjà donné suite à sa remarque.
- 6.3 La CG accepte la réponse de la Municipalité et attend impatiemment ses propositions pour le début de l'année prochaine.
- 6.4 La CG, bien que peu convaincue, accepte la réponse de la Municipalité.

Affaires sociales et culture

- 7.1 La CG ne peut qu'accepter la réponse de la Municipalité qui repousse une fois encore le délai de mise en valeur du kiosque à musique.

Conclusion

En conclusion et sous réserve des remarques ci-dessus, la Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres présents, prend acte des réponses données par la Municipalité en y apportant l'amendement suivant :

Art. 1. Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, à l'exception de la réponse à l'observation 1.2.

Art. 2. Inchangé

Art. 3 Inchangé

Yverdon-les-Bains, le 9 juin 2010

Pour la Commission de Gestion



Catherine Carp, présidente